

Paris, le 03 mai 2018

***Festival Séries Mania de Lille : Nicolas Curien intervient sur le droit d'auteur  
et la diversité culturelle à l'heure du marché global***

Une semaine après l'accord sur le texte de la nouvelle directive SMA (services des médias audiovisuels) portant sur la régulation audiovisuelle en Europe, Nicolas Curien est intervenu ce jour à la [table ronde « Droit d'auteur et diversité culturelle à l'heure du marché global »](#) organisée par la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques) dans le cadre Festival Séries Mania de Lille.

« Les avancées de cette directive sont décisives pour la création et les auteurs, a salué celui qui préside actuellement le CSA, avec notamment, l'accroissement de la part minimale d'œuvres européennes dans le catalogue des SMAD (services de médias audiovisuels à la demande) et l'application des règles du pays ciblé pour les contributions financières à la production d'œuvres européennes pour les SMAD comme pour les services linéaires ».

Interrogé sur la chronologie des médias, il a souligné la nécessité d'inclure les acteurs du numérique dans ce dispositif et d'assouplir les contraintes qui pèsent sur les acteurs traditionnels. « Un équilibre doit être trouvé, a-t-il insisté, dans une discussion plus globale sur l'ensemble des obligations (secteurs, jours interdits, etc.) ».

Pour conclure, Nicolas Curien a évoqué en souriant le futur de la création : « Le prochain débat d'importance pour les auteurs c'est probablement quand les spectateurs et les usagers deviendront co-auteurs et coproducteurs des œuvres, à l'aide d'outils, tels la réalité virtuelle et l'intelligence artificielle. »

